



## **ATTENTION LA COLERE MONTE !!!**



Une forte détérioration des conditions de travail dans tous les services est à déplorer : agent(e)s de paie, assistant(e)s administratif(ve)s, salarié(e)s de la régie, assistant(e)s ressources humaines, comptables, informaticien(ne)s, chargé(e)s de gestion locative, gérant(e)s, référent(e)s techniques d'agence, gardien(ne)s etc.

Presque tous les collaborateurs (trices) sont concernés par ce phénomène à l'exception du « Club des Hauts Salaires ». Ce constat ne date pas d'aujourd'hui mais il a été renforcé ces derniers mois.

Cela se manifeste par une surcharge de travail amplifiée et par des pannes répétées et intempestives de l'informatique que l'on occulte pour justifier le phénomène de la politique de la qualité de service. Les salariés travaillent dans un stress et une course permanente. Parfois on leur reproche même de ne pas être à la hauteur.

Plusieurs collaborateurs ont déjà indiqué craindre pour la santé et l'intégrité physique de certain de leurs collègues, ce qui est très inquiétant. Les conséquences sur la santé sont catastrophiques (grande fatigue, perte du sommeil, troubles anxiodépressifs, perte de mémoire, prise d'anxiolytiques etc.) La direction met des œillères et tout continue comme si de rien n'était.

Rarement sont remis en cause la charge de travail, le non-remplacement des absents, la nouvelle organisation du travail ou le management. Certains gérants ou cgl's se retrouvent parfois à exécuter pendant des mois les tâches de deux collègues absents.

Ce qui est très inquiétant, c'est qu'une majorité des salariés ayant 10 à 15 ans d'ancienneté cherchent à quitter Paris Habitat. Tous ces anciens n'ont jamais connu une telle ambiance, une telle souffrance les concernant en lien direct avec le travail.

Pour couronner le tout, la direction et particulièrement la directrice des ressources humaines ne cesse de nous jeter à la figure : « les salariés de Paris Habitat sont très bien payés » - « ils ont beaucoup d'avantages » « beaucoup de RTT, beaucoup de congés » - « les gardiens ont le logement de fonction etc... ».

- **Nous demandons le renforcement des équipes dont la quantité de travail à réaliser dépasse ce que l'on est capable d'accomplir.**
- **Nous demandons le remplacement systématique des salariés absents.**
- **Nous demandons le renforcement des équipes des services informatique afin de mettre fin aux pannes répétées qui sont en partie à l'origine du stress.**
- **Nous demandons de revoir les récentes réorganisations mauvaises de certains services qui accentue le mal être des salariés exemple : le service paie**
- **Nous demandons une augmentation générale égalitaire minimum de 50€.**

Au 1<sup>er</sup> octobre 2021 le smic est passé de 1554,58 à 1589,47 soit + **34,89€**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021 le smic est passé de 1539,42 à 1554,58 soit + **15,16€**

En 2021, le montant de l'augmentation du smic est **= 50,05€**

Pour Rappel : les augmentations générales inégalitaires sur l'accord Nao (début 2021) rejetées par SUPAP-FSU, étaient de 0,6% soit :

Pour une CGL :  $1\ 800€ \times 0,6\% =$  **10,8€**

Pour un (e) cadre SUP :  $10\ 000€ \times 0,6\% =$  **60€**

Notre syndicat SUPAP-FSU s'oppose fermement aux augmentations générales par pourcentage.

- **Du mépris envers les salariés les moins payés**

Des centaines d'euros pour **les hauts salaires**, des miettes ou rien pour les autres !!!

Seulement **40€** d'augmentation pour le passage du gardien de la catégorie 1.2 à la catégorie 2.1.

Normalement l'augmentation du gardien devrait correspondre à la différence entre le salaire minimum de la catégorie 1.1 (**1550€**) ou 1.2 (**1600€**) et celui de la catégorie 2.1 (**1700€**) – soit : Cat 1.1 à 2.1 = 150€ et Cat 1.2 à 2.1 = 100€.

**Nous demandons aux gardiens en Catégorie 2.1 de vérifier sur leur fiche de paye le montant du salaire brut sans la prime d'ancienneté. Il doit être égal ou supérieur à 1700€. S'il est inférieur à ce montant, appelez-nous.**

### ➤ **Rupture conventionnelle**

Elle était facilement accordée et surtout calculée sur la base de l'Article 4 du chapitre 6 de la convention collective des OPH dont le montant est très avantageux pour le collaborateur afin de lui permettre de construire son projet ailleurs. Malheureusement avec la nouvelle DRH la rupture conventionnelle est rarement accordée. Le montant est le plancher en-dessous, l'employeur ne pourra pas descendre.

*L'employeur y a plus à gagner que garder un salarié démotivé*

### ➤ **Indemnité télétravail.**

Devant l'augmentation des prix et particulièrement celle de l'électricité, notre syndicat SUPAP-FSU demande la reprise de notre proposition lors des négociations concernant le remboursement des frais sur le télétravail. Actuellement l'indemnité est insuffisante et inégalitaire, 12,50€ par mois quel que soit le nombre de jours travaillés par semaine. Les fonctionnaires perçoivent 2,50 € par journée de télétravail effectuée dans la limite de 220 € par an.

Notre proposition reprend le texte de l'URSSAF :

*« Lorsque le salarié en situation de télétravail engage des frais, l'allocation forfaitaire versée par l'employeur sera réputée utilisée conformément à son objet et exonérée de*

*cotisations et contributions sociales dans la limite globale de 10 € par mois, pour un salarié effectuant une journée de télétravail par semaine. (Cette allocation forfaitaire passe à 20 € par mois pour un salarié effectuant deux jours de télétravail par semaine, 30 € par mois pour trois jours par semaine...). »*

### ➤ Une DRH anti-gardien

Plusieurs gardiens appréciés par leurs gérants, ont été sanctionnés sur des témoignages infondés de quelques locataires. Pire encore, des témoignages établis après le premier entretien disciplinaire. Cela en dit long sur les compétences de la directrice des ressources humaines !!!

**Pour toute question, vos représentants SUPAP-FSU sont à votre disposition**

Madame	Sylvie	ALVES VARELA BRITO	Elue CSE	07 86 00 19 72
Madame	Nérimène	BEN FODDA	Déléguée Syndicale (DS)	06 07 49 37 57
Monsieur	Alain	BENKRIM	Délégué Syndical (DS)	06 07 88 58 81
Madame	Francesca	GUIDOUZ	Elue CSE	06 40 70 78 15
Madame	Ludivine	GENTY	Elue CSE	06 30 04 65 97
Monsieur	Jérôme	HANY	Elu CSE + CSST	06 32 08 95 22
Monsieur	Mohammed	HELLAL	Elu CSE + CSST	06 07 88 24 54
Monsieur	Ernesto	HILLCOAT	Représentant Syndical (RS)	07 86 87 10 23
Monsieur	Marwan	JAROUDI	Elu CSE	06 48 36 65 78
Madame	Nawale	LAO	Déléguée Syndicale (DS)	07 85 30 88 38
Monsieur	Ahamada	MFOIHAYA	Elu CSE	06 87 65 91 00
Madame	Myriam	ZIGONI	Elue CSE	06 32 10 20 66

Rejoignez-nous et soutenez-nous pour améliorer les conditions de travail de l'ensemble des salariés.

**Libres, Solidaires et Combatifs, c'est la devise du SUPAP-FSU.**

**Penser juste et parler vrai notre manière d'être : c'est comme ça et cela le restera !!!**